

# Charte d'adhésion

CRI International

CRI International est un réseau de proximité qui s'inscrit dans la valorisation des dynamiques de coopérations inter-associatives.

L'association soutient les petites associations à vocation sociale ou humanitaire en Afrique, et dans le monde francophone.

Elle encourage sa communauté de bénévoles et ses membres à "Faire Ensemble."

Le réseau CRII dans toute sa finalité tend vers un objectif essentiel qui seul justifie et légitime son existence :

1. Sensibiliser les membres aux partenariats et à la mutualisation des moyens et des compétences.
2. Oeuvrer pour une meilleure reconnaissance des petites associations de solidarité dans le tissu associatif local et international.

## I - Devenir Membre du Réseau CRII

En devenant adhérent, chaque organisation non gouvernementale :

- Démontre son appartenance à la communauté CRII en participant à une démarche et une réflexion collective et participative.
- S'engage à respecter un cadre éthique et déontologique.
- S'inscrit dans les échanges et le partage avec les acteurs qui font la solidarité afin de gagner en enrichissement mutuel et en visibilité.
- Se sensibilise à la collaboration et initie des projets communs.
- Participe à la mutualisation des moyens et des compétences.
- Se forme en participant à des ateliers collectifs.

Le réseau CRII ne se substitue à aucune activité associative, ni à aucun gouvernance.

Le réseau CRII préserve son autonomie et sa entière liberté d'action et de décision.

## **II - Les principes fondamentaux du Réseau CRII**

### **Les conditions de reconnaissance d'un membre**

1. Etre à jour de sa cotisation annuelle.
2. Mener des activités associatives récurrentes et partager son actualité au sein du réseau.
3. Participer et initier des rapprochements et des synergies avec les autres membres.
4. Faciliter et préserver les initiatives individuelles et collectives des membres.
5. Contribuer et veiller de manière positive et active à une démarche éthique et responsable.
6. Maintenir la qualité des échanges : les informations partagées doivent être vraies, exactes, honnêtes, à jour et complètes.

### **Les échanges et le partage des informations**

Les échanges et le partage d'informations sont limités à des informations factuelles. Ils ne peuvent inciter à la haine envers des personnes, communautés ou pays (raciale, sexiste, religieuse, politique, comportementale).

La communication entre les membres doit être respectueuse, loyale et conviviale.

Un échange de service est un geste volontaire.

Il est rappelé qu'aucun harcèlement ne peut être toléré entre les membres.

Tous les membres s'inscrivent dans une démarche de communication régulière de leur actualité associative.

### **Préserver la notoriété du Réseau CRII**

Les membres assurent la circulation de l'information en communiquant dans les meilleurs délais toutes informations de nature économique, politique, juridique, industrielle, technologique pouvant intéresser et préserver l'intégrité du Réseau.

Les membres contribuent à préserver et oeuvrer en faveur de la notoriété du Réseau, à savoir :

- Initier, promouvoir, entretenir toute réflexion, toute action, toute échange, toute collaboration permettant d'accroître l'image de marque de CRII.
- Favoriser l'échange de service(s) : les membres s'engagent à décrire de façon non sélective leurs compétences et leurs savoir-faire. Il est de leur devoir de répondre dans les plus brefs délais à toute demande d'informations et/ou de soutiens ponctuels.
- Organiser des actions et/ou des évènements visant l'amélioration de la visibilité, du professionnalisme, de l'autonomie et la recherche d'excellence des membres.
- Les membres se donnent comme moyens l'information réciproque, la concertation, la réflexion, l'échange et la coopération.

Tout membre contrevenant aux règlement intérieur et à la Charte CRII est immédiatement écarté des membres, après un premier avertissement.

### **Mode de fonctionnement**

Un comité de pilotage et d'organisation a pour principale mission de veiller à la permanence des orientations stratégiques et à la mobilisation de l'ensemble de la communauté.



Des commissions de travail travaillent sur des thématiques relatives aux préoccupations des membres.

### **Cotisation annuelle**

Seul le membre à jour de sa cotisation annuelle, fixée à 150 euros / 170 dollars (soit 12,5 euros par mois) est membre du Réseau CRI International (CRII).